

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ACADÉMIE POWER PLAY ACADEMY INC.	Numéro de permis 2016694	Date d'inspection Le 25 juin 2021	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	04 juin 2021	25 juin 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Suivi de l'inspection effectué par courriel.			
Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.			

original signé par
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 juin 2021

Date

original signé par

Émilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juin 2021

Date